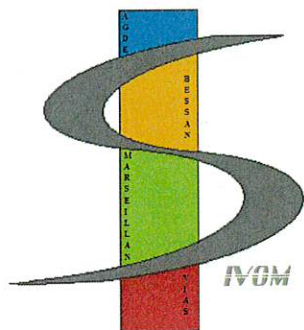




COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021
18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

PRÉSENTS : 27

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, BENTAJOU, BONNAFOUX

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, ARAGON, GASC

PORTIRAGNES : M. FAURE

FLORENSAC : Mme JOBERT, M. MAFFRE

CAUX : Mme DORADO

MONTAGNAC : MM. AUDOUI, GUIRAO, Mme TOKOTO

LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL

VIAS : MM. ALLARD, DARTIER

CASTELNAU DE GUERS : M. SERS

PAULHAN : Mme LABORDA, M. ALEIX

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

NIZAS : Mme SEMPÈRE

AUMES : Mme SCHOENHENZ

PINET : Mme BASTOUL

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 5

AGDE : M. GLOMOT à M. FREY

VIAS : M. BOLINCHES à M. ALLARD

SAINT-THIBERY : Mme OLIVE à M. BENTAJOU

BESSAN : M. ROUX à M. MARIN

FLORENSAC : M. TUYA à M. MAFFRE

ABSENTS EXCUSÉS : 8

POMEROLS : Mme RAMOUILLET

CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

PAULHAN : Mme DAVIT

TOURBES : M. BOUISSEREN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FREY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 6 octobre 2021

1°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2022

2°) Mise à jour des tarifs de la régie de la Fourrière Animale

3°) Remplacement d'un véhicule à la fourrière animale

4°) Intégration de la ville de Nizas pour la mutualisation du premier cinémomètre

5°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 1^{er} décembre 2021 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 8 décembre 2021, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle du conseil municipal).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Sébastien FREY est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 octobre 2021 est également adopté à l'unanimité.

1°) Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2022

Madame la Présidente donne la parole à Mme la Vice-Présidente chargée des Finances qui indique qu'afin de pouvoir mandater les éventuelles dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2022, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donnent la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de faire application de cet article.
Adopté à l'unanimité.

2°) Mise à jour des tarifs de la régie de la Fourrière Animale

Madame la Présidente indique que les tarifs de la régie de recettes de la Fourrière Animale du Sivom du Canton d'Agde n'ont pas été modifiés depuis une délibération en date du 9 octobre 2018. Une mise à jour des prix des prestations est possible, toutefois compte tenu du contexte Madame la Présidente propose au Comité Syndical de les maintenir encore une année comme suit :

PRIX PARTICULIERS	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Frais d'entrée	70 €	70 €
Garde journalière à partir du 2 ^e jour	25 €	25 €
Identification d'un animal	85 €	85 €
Ramassage des animaux morts	80 €	80 €
Enlèvement de chats (par animal)	25 €	25 €

Adopté à l'unanimité.

3°) Remplacement d'un véhicule à la fourrière animale

Madame la Présidente informe l'assemblée que, conformément à la délibération du 6 octobre 2021 lançant la procédure de remplacement d'un des deux véhicules de la Fourrière Animale, des offres ont été reçues et étudiées par la direction du Sivom.

Madame la Présidente sollicite l'assemblée afin de faire un choix, à intégrer dans le cadre du budget primitif 2022. Elle précise notamment que le Sivom aurait souhaité un véhicule utilitaire hybride (essence + électrique). Malheureusement, les constructeurs automobiles ne proposent pas cette motorisation sur ce type de véhicules. Les offres reçues sont les suivantes :

	Motorisation essence	Motorisation diesel	Motorisation électrique (1) (2)
CITROEN	Berlingo Van fourgon taille M 650kg PureTech 110 S&S BVM6 Control 16.534,20 € - 300 € de reprise de l'ancien véhicule soit un coût de 16.234,20 €	Berlingo Van fourgon taille M 650kg Blue Hdi 100 S&S BVM6 Control 17.056,60 € - 300,00 € de reprise de l'ancien véhicule soit un coût de 16.756,60 €	Berlingo Van fourgon taille M 800kg Moteur électrique 136 ch Batterie 50 kWh Control 30.875,96 € - 7.000,00 € de prime à la conversion soit un coût d'achat de 23.875,96 €
PEUGEOT		Partner Premium STD 650kg Blue HDI 100 S&S BVM6 17.888,76 € - 888,76€ de reprise de l'ancien véhicule soit un coût de 17.000,00 €	e-Partner Premium STD 800kg (100kW) batterie 50 Kwh 29.022,00 € - 7.000,00 € de prime à la conversion soit un coût d'achat de 22.022,00 €

RENAULT		Express Van Confort Blue DCI 95 19.809,86 € - 900,00€ de reprise de l'ancien véhicule soit un coût de 18.909,86 €	Version électrique de l'Express non disponible à ce jour. Elle sortira en juin 2022
TOYOTA		Toyota Proace City 1.5D-4D 100 BVM6 Dynamic 650 kg RC22 Medium 18.851,02€ - 1.000,00€ de reprise de l'ancien véhicule soit un coût de 17.851,02€	Toyota Proace City EV Batterie 50kWh Dynamic - Medium 33.217,16 € - 7.000,00 € de prime à la conversion soit un coût d'achat de 26.217,16 €
<i>(1) un bonus écologique de 5.000, 00 € sera versé après l'acquisition, si la commande est passée en 2021. Par ailleurs les modalités d'attribution peuvent évoluer en 2022</i>			
<i>(2) Le coût d'installation de la borne de chargement peut varier de 1.000,00 € pour un modèle basique avec chargement toute la nuit à 20.000,00 € pour des chargements ultra-rapides</i>			

Après échange sur la possibilité d'opter pour un véhicule essence puis d'y associer un dispositif à l'éthanol, le Comité Syndical opte pour le choix suivant :

Option n°1 pour le véhicule Citroën essence d'un montant Ttc de 16.234,20 euros

A défaut des garanties suffisantes en fonction de l'adaptateur Ethanol : option n°2 pour le véhicule Citroën diesel d'un montant Ttc de 16.756,60 euros.

Adopté à l'unanimité.

4°) Intégration de la ville de Nizas pour la mutualisation du premier cinémomètre

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2021, la commune de Nizas a émis le souhait de participer à la mutualisation du premier cinémomètre. Le Comité Syndical renouvelle les modalités ayant permis les intégrations de Vias, Portiragnes et Lézignan la Cèbe, à savoir :

- Participation financière à l'investissement : 0 € car le bien est déjà amorti (bien acquis en 2010)
- Participation au fonctionnement au même titre que les communes déjà adhérentes dès le 1^{er} janvier 2022

Adopté à l'unanimité pour une intégration de la commune de Nizas à compter du 1^{er} janvier 2022.

5°) Questions diverses

*** Finances : lettre de M. le Maire de Florensac**

Madame la Présidente et Monsieur le Directeur informent l'assemblée sur la demande de Monsieur le Maire de Florensac sollicitant des allègements financiers en 2022 pour les communes, en raison des excédents réalisés par le Sivom. Des précisions quant au fonctionnement budgétaire du Sivom et la répartition des appels de fonds sont effectuées. Un point complet sera réalisé en 2022 avec les chiffres du compte administratif et la préparation du budget primitif.

*** Questions des délégués**

M. ARAGON demande combien de cinémomètres possède le Sivom. Il lui est indiqué que le Sivom possède, pour le compte des communes, deux cinémomètres. Un premier mutualisé entre les communes de Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Lézignan la Cèbe, Nézignan l'Evêque, Portiragnes et Vias (plus la commune de Nizas intégrée lors de cette réunion) et un second entre les communes de Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac et Vias.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents. Elle invite les délégués au repas annuel avec le personnel et souhaite de bonnes fêtes. La séance est levée à 19h.

Le Secrétaire de Séance,
Sebastien FREY